

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



22^e Année

18 NOVEMBRE 1966

N° 14

1) La Politique Etrangère du Gouvernement luxembourgeois

Discours prononcé à la Chambre des Députés le 17 novembre 1966 par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires Etrangères

2) La Démission du Gouvernement luxembourgeois

Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à la séance de la Chambre des Députés, le 24 novembre 1966

La Politique Étrangère du Grand-Duché de Luxembourg

Le 17 novembre 1966, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé un important discours à la Chambre des Députés, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires Etrangères. Au cours de son discours, le Ministre des Affaires Etrangères a défini la position du Gouvernement luxembourgeois vis-à-vis des principaux problèmes de politique européenne et internationale. Nous reproduisons ci-après le texte intégral de ce discours :

Conformément à l'ordonnance consacrée par la tradition, j'exposerai les problèmes que soulèvent en ce moment les relations internationales de notre pays en examinant, tour à tour, les questions politiques et les relations économiques internationales, avant d'en venir à un ensemble de questions plus pratiques qui

concernent le budget des Affaires Etrangères. Comme les années précédentes, plutôt que de présenter un rapport exhaustif, qui serait nécessairement fastidieux, je voudrais concentrer mes remarques sur quelques problèmes majeurs et actuels.

Problèmes politiques

Sur le plan mondial, plusieurs grands problèmes ont conditionné la vie internationale au cours de l'année écoulée : la guerre au Vietnam, qui est de tous le plus concret et le plus poignant; le problème des relations Est-Ouest, dont la composante chinoise constitue un aspect de plus en plus inquiétant; les problèmes de la défense et du désarmement; enfin, les rapports avec les pays du « Tiers-Monde ». Ces problèmes ont fait l'objet d'innombrables rencontres, conférences et tractations diplomatiques, de manifestations, de débats et déclarations publiques, ils ont motivé la plupart des voyages d'hommes d'Etat dont quelques-uns ont eu un retentissement considérable, comme le voyage en Union soviétique du Général de Gaulle et son périple afro-asiatique ainsi que, plus récemment, le voyage du Président Johnson au Sud-Est asiatique. Les trois problèmes mentionnés en premier lieu sont d'ailleurs étroitement liés entre eux et peuvent en somme se ramener à un seul : celui de la sécurité dans les rapports entre le monde occidental et le monde communiste. J'en traiterai plus longuement sous le chapitre consacré à l'Alliance atlantique.

Vietnam

En ce qui concerne en particulier la guerre du Vietnam j'avais, dans ma déclaration du 25 mai, exposé l'attitude du Gouvernement luxembourgeois. Depuis lors il n'est intervenu aucun élément nouveau qui aurait pu nous amener à revoir notre posi-

tion. On ne peut que déplorer le silence, ou les réactions purement négatives de Hanoï et de Pékin aux offres récentes du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et, plus spécialement, à celles qui ont été formulées en rapport avec la déclaration de la conférence de Manille, tenue avec le concours des pays les plus directement concernés par le conflit. On sait que le Gouvernement américain a manifesté son intention d'évacuer le Vietnam dans un délai raisonnable, dès qu'une paix juste et sûre aura été établie. Si l'on peut attendre de la grande puissance que sont les Etats-Unis une attitude de générosité, on comprendra cependant que, pour mettre fin à la belligérance, un geste manifestant la volonté sincère de paix doive aussi être esquissé par Hanoï. Tous ceux qui espèrent que le peuple du Vietnam retrouve la paix et la prospérité comptent sur le sens des responsabilités de toutes les parties au conflit.

Ceci dit, je voudrais esquisser la situation politique telle qu'elle se présente dans le cadre de deux organismes d'importance vitale : les Nations Unies et l'Alliance atlantique.

Les Nations Unies et les rapports avec le « Tiers-Monde »

Au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, c'est encore le conflit vietnamien qui a assombri tout le débat général. Il faut rendre hommage aux efforts inlassables déployés

par le Secrétaire général dans l'intérêt de la paix, mais il est évident qu'aussi longtemps que la Chine communiste est absente des Nations Unies celles-ci ne peuvent jouer un rôle efficace dans la solution de ce problème. Or, en face des convulsions étranges et inquiétantes qui ébranlent actuellement l'Empire du Milieu et en présence des attitudes provocantes de ses maîtres, il est douteux qu'une majorité puisse se dégager actuellement en faveur de l'admission de la Chine de Pékin.

La situation économique mondiale a été longuement évoquée tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil économique et social. Ces débats ont illustré à nouveau la gravité de ce problème, caractérisé par l'extrême lenteur du progrès industriel dans les pays en voie de développement et par l'aggravation de la situation alimentaire mondiale. Même si certains représentants du « Tiers-Monde » font preuve d'un certain manque de mesure en rejetant trop facilement sur les pays « nantis » l'exclusivité de la responsabilité, il faut admettre que l'aide au développement est insuffisante. Loin d'atteindre le niveau fixé par l'Assemblée générale, cette aide a diminué considérablement au cours des trois dernières années. L'aide réellement fournie ne permet que des progrès insuffisants dont les effets sont immédiatement neutralisés par la prodigieuse poussée démographique. L'écart entre les niveaux de vie des pays industrialisés et ceux des pays en voie de développement ne fait donc que s'élargir davantage chaque année.

Or, quelles que soient par ailleurs les difficultés économiques propres auxquelles doivent faire face les pays industrialisés, il est de leur devoir, et d'ailleurs dans leur intérêt, de s'attaquer résolument à un problème qui est vital non seulement pour les pays pauvres, mais pour l'humanité toute entière. Les gouvernements auront besoin pour ce faire du plus large appui d'une opinion publique informée et sensibilisée sur l'importance fondamentale de ce problème.

Le Gouvernement luxembourgeois, pour sa part, est en train de réexaminer sa politique d'aide au développement, tant sur le plan des contributions aux diverses organisations multilatérales que sur celui des programmes bilatéraux. Il espère qu'il pourra compter sur la compréhension et le concours de la Chambre et du pays dans son effort de définir une politique d'aide au développement qui permette au Luxembourg d'assumer une part appropriée de l'effort à fournir par les pays industrialisés, compte tenu de la situation économique actuelle.

Problèmes de l'Alliance atlantique

Depuis que le Gouvernement français a décidé, en mars dernier, de se retirer de l'O.T.A.N. — tout en restant par ailleurs membre de l'Alliance — la scène politique européenne est dominée par ce qui est communément appelé la « crise atlantique ». Dans ma déclaration du 25 mai j'avais donné à la Chambre un aperçu de la situation telle qu'elle résulte du retrait de la France, une situation dont il serait vain de vouloir se dissimuler la gravité; à la même occasion j'avais exposé les multiples rai-

sons pour lesquelles à la fois comme membre de l'O.T.A.N. et comme petit pays particulièrement vulnérable, nous regrettons la décision prise. Ensemble avec treize autres pays de l'Alliance nous estimons que l'expérience des deux guerres mondiales et l'histoire des années d'après-guerre ont fourni la preuve évidente de la nécessité inéluctable, pour notre propre sécurité et la paix en Europe, non seulement de l'Alliance, mais aussi de l'Organisation atlantique et de son système de défense intégré. Nous sommes également convaincus que, quels que soient les changements intervenus dans les relations entre l'Est et l'Ouest, rien dans l'état militaire et politique actuel de l'Europe ne saurait justifier la disparition du dispositif en place.

Pour faire face à la situation créée par la décision française, les quatorze pays ont pris un certain nombre de mesures particulièrement urgentes, lors de la session ministérielle réunie à Bruxelles les 7 et 8 juin, et ensuite dans le cadre des contacts établis au siège de l'Organisation. Mieux que des déclarations d'intention ces mesures concrètes témoignent de la solidarité active de nos pays, de leur détermination de maintenir l'efficacité d'une organisation indispensable à leur sécurité, et de leur foi dans la vitalité de l'O.T.A.N. comme un instrument irremplaçable au service de la paix et du progrès.

Les mesures en question concernent en premier lieu le transfert des organismes qui doivent quitter le territoire français avant la date fixée par le Gouvernement français, le 1^{er} avril 1967, et notamment les grands commandements intégrés « SHAPE » et « AFCENT » qui seront transférés, ainsi que l'on sait, en Belgique et aux Pays-Bas.

D'autres mesures ont trait aux réformes de structure militaires. Dans le cadre de la rationalisation de l'organisation militaire intégrée et dans le but de mieux l'adapter aux exigences nouvelles, deux décisions ont été prises :

- la suppression du « Groupe permanent » — qui était l'organisme supérieur chargé de la haute direction stratégique dans la zone couverte par le traité — et dont les attributions passent au Comité militaire, la plus haute autorité militaire de l'Organisation, dont le siège est transféré de Washington à Bruxelles;
- une simplification fondamentale de la structure du commandement de Centre-Europe qui est en voie de réalisation.

Enfin, je crois qu'il convient de mentionner ici un problème qui à vrai dire ne tombe pas sous la compétence de l'O.T.A.N. mais auquel l'Alliance est néanmoins directement intéressée : c'est celui du transfert du quartier général américain et des bases américaines et canadiennes qui sont en train d'être installés en Allemagne, au Royaume-Uni et en Belgique.

Certes il reste à résoudre beaucoup d'autres problèmes d'ordre politique et militaire, comme p. ex. celui des forces alliées stationnées en République Fédérale, mais dans l'ensemble on peut affirmer que si tant de décisions importantes ont pu être prises en si peu de temps, c'est là un signe indubitable de la

solidarité des pays membres, et par conséquent de la vitalité de l'Alliance.

Quant à la coopération future des Quatorze avec la France, les Ministres des Affaires Etrangères avaient, à Bruxelles, arrêté de commun accord la procédure de négociations pour régler ensemble les principales questions concernant le rôle et la mission des forces françaises stationnées en Allemagne, la participation française aux systèmes d'alerte et de détection ainsi qu'aux projets d'infrastructure de l'O.T.A.N., les communications, le survol enfin du territoire français par les avions alliés.

Les négociations en question n'ont pas fait de progrès jusqu'ici. Le Gouvernement français, tout en affirmant sa solidarité avec ses alliés, veut cependant limiter sa coopération avec eux en cas de guerre seulement et suivant des précédents classiques. Il refuse donc de maintenir les liens organiques avec un dispositif militaire dont il s'est retiré ou de prendre à l'avance des engagements pouvant impliquer pour lui le moindre automatisme.

Dans ces conditions, le transfert de Paris du Conseil permanent, « tête politique » de l'Alliance, et du Secrétariat général, son organe exécutif, était devenu inévitable. La décision de transférer les organismes politiques de l'Alliance à Bruxelles a été prise à l'unanimité de tous les pays membres y compris la France. Celle-ci a ainsi manifesté sa volonté de contribuer aux frais du transfert et elle a confirmé par son geste son attachement aux principes de l'Alliance.

Les questions de transfert du Conseil et des grands commandements, comme de la rationalisation concomitante des structures militaires, étaient celles qui réclamaient les solutions les plus urgentes, car la vie et l'efficacité de l'Organisation dépendent du bon fonctionnement de son appareil politique et militaire. Mais le problème fondamental pour l'avenir de l'Alliance est beaucoup plus vaste. Il s'agit de développer et de renforcer la coopération politique entre les pays membres en vue de faire de l'O.T.A.N. un instrument efficace dans la recherche de solutions aux problèmes complexes que pose un règlement européen, et en même temps de définir une nouvelle conception stratégique de l'Alliance.

L'Alliance et les rapports politiques Est-Ouest

A la session de Bruxelles du Conseil atlantique, tous les Ministres ont insisté sur l'importance de vivifier l'Alliance en imprimant un rythme nouveau à la coopération politique. La tâche primordiale sous ce rapport devrait être l'exploration de toutes les possibilités d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest, afin de préparer la voie à une normalisation progressive des rapports entre les pays de l'Alliance et les peuples de l'Europe orientale et de mettre ainsi un terme à la division de notre continent. Ce sera une œuvre de longue haleine, car la confiance et la compréhension réciproques ne s'établissent que lentement.

Certes, les temps de la « guerre froide » sont heureusement révolus. Il faut s'en féliciter et on peut espérer qu'ils ne reviendront plus. Nous assistons

à des changements profonds à l'intérieur du bloc communiste et à une évolution généralement favorable de ses relations avec les pays occidentaux. Le monolithisme de l'ère stalinienne a fait place à un certain pluralisme, à une tendance croissante des pays de l'Europe orientale d'affirmer leur personnalité politique et économique. Ces pays, ainsi que l'U.R.S.S. elle-même d'ailleurs, manifestent un intérêt très concret à développer leurs échanges commerciaux, technologiques et culturels avec l'Occident. C'est là une évolution que nous saluons et qui doit être encouragée dans l'intérêt de la détente et de l'amélioration du climat psychologique en Europe qui sont la condition préalable de tout progrès ultérieur sur le plan politique.

Les initiatives proprement politiques ne manquent pas de part et d'autre. Les communiqués publiés à l'issue des nombreuses visites officielles et rencontres entre hommes d'Etat de l'Est et de l'Ouest, la déclaration de Bucarest des pays du pacte de Varsovie, la note du gouvernement allemand du 25 mars, le discours du Président Johnson devant les journalistes américains, le 7 octobre, contiennent tous des idées et des suggestions intéressantes, et même des propositions concrètes pour l'amélioration des relations Est-Ouest et pour un règlement européen.

Tout cela est utile et même nécessaire si nous voulons progresser sur la voie choisie. Mais gardons-nous de toute euphorie. L'amélioration des relations Est-Ouest qui, au demeurant, ne touche que le climat et les rapports de courtoisie et de culture, n'est pas une panacée comme voudrait nous le faire croire une certaine propagande. Nous savons qu'aucun règlement européen n'est possible sans la solution de la question allemande qui est la principale cause de tension en Europe, et qui à son tour présuppose un accord sur la sécurité européenne prévoyant des garanties réelles pour toutes les parties en cause. C'est dire que la tâche est grande et qu'elle sera longue.

L'Alliance et la politique de défense

En attendant, il en résulte pour l'Alliance la nécessité de conserver intacte sa capacité de défense et son unité politique, tant que la partie adverse maintient et perfectionne son potentiel militaire, tout en ayant conservé la liberté de durcir à tout moment sa politique. Si nous voulons que nos efforts de mettre un terme à la division de l'Europe, et du monde, soient finalement couronnés de succès, il est donc indispensable que nous restions militairement forts et surtout politiquement unis. N'oublions pas que si jusqu'ici la paix a été préservée en Europe et que si nous connaissons aujourd'hui une détente relative, le mérite en revient en premier lieu à l'existence de l'O.T.A.N. et à la solidarité des pays membres.

Pour créer la sécurité en Europe, l'Occident ne saurait se fier uniquement aux intentions prêtées à l'autre partie. Un relâchement de notre vigilance, la dérobaude devant nos responsabilités seraient incompatibles avec la poursuite efficace d'une politique constructive et dynamique à l'égard des nations com-

munistes. Ceci m'amène à dire quelques mots sur la situation militaire de l'Alliance.

Cette situation est actuellement en pleine évolution et tout porte à croire qu'en quatre ou cinq ans elle sera très différente de ce qu'elle est aujourd'hui. On peut également prévoir que l'évolution se fera dans le sens d'une importance sans cesse accrue de l'équipement et du matériel par rapport aux besoins en personnel. Des études sont en cours en vue d'arriver à une meilleure évaluation des besoins de l'Alliance à la lumière des possibilités qui découlent de l'emploi des techniques modernes et d'une plus grande mobilité des forces, comme aussi du degré de gravité et d'imminence de la menace. L'appréciation plus adéquate des besoins devrait permettre ensuite une exploitation plus rationnelle des ressources disponibles et donc une répartition mieux équilibrée des charges entre les pays membres. L'effort entrepris en vue d'empêcher toute prolifération des armes nucléaires sera un facteur important dont il faudra tenir compte dans la définition d'une nouvelle stratégie, car d'une solution satisfaisante de ce problème dépendra, notamment, la possibilité de progresser dans la recherche d'un règlement politique de la question allemande et de la sécurité européenne.

La nouvelle conception stratégique de l'O.T.A.N. devra donc permettre la protection la plus efficace des pays membres avec les moyens les plus rationnels et les plus économiques. En même temps, il faudra qu'elle soit suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux conditions sans cesse changeantes de la conjoncture politique et militaire afin qu'il soit à tout moment possible d'exploiter au maximum les occasions qui pourraient se présenter pour arriver à des solutions négociées.

La question se pose ici de savoir quelle sera à l'avenir la contribution militaire du Luxembourg dans le cadre d'une conception stratégique de pareille envergure. La réponse dépendra des décisions qui seront prises à la suite d'études qui sont en cours. Ce que nous pourrons et ce que nous devons exiger c'est que l'effort qu'on nous demandera de fournir

ait, militairement parlant, un sens, c'est-à-dire que malgré sa modestie il soit cependant d'une utilité réelle et d'une efficacité certaine pour l'ensemble de la défense commune. Mais une chose paraît d'ores et déjà certaine : si nous voulons être un partenaire valable, toute nouvelle contribution, adaptée éventuellement selon un nouveau concept stratégique, comporterait pour notre pays une charge effective, comme telle équivalente et au moins aussi onéreuse que la contribution actuelle.

Dans le présent, et en attendant que la nouvelle conception stratégique prenne corps, notre contribution à l'O.T.A.N. doit être maintenue dans sa forme et à son niveau actuels, conformément aux engagements que nous avons pris à l'égard de nos partenaires. Notre situation à cet égard est exactement pareille à celle de tous les autres pays membres. À ceux qui, peut-être découragés par le climat de malaise et d'insécurité qui caractérise toujours les périodes de transition, voudraient mettre en doute le sens et l'utilité de notre effort actuel de défense, je réponds que dans la conjoncture présente, l'O.T.A.N. a, plus que jamais, besoin de la solidarité active de tous les pays membres sans exception. La politique d'alliance de notre pays soulève incontestablement des problèmes qui concernent la souveraineté et le statut international de notre communauté politique.

L'Alliance atlantique a fait ses preuves dans le passé, elle reste indispensable pour l'avenir. L'O.T.A.N., confrontée brusquement avec une situation entièrement nouvelle, a traversé des moments difficiles, mais le point critique est déjà dépassé, et le processus d'adaptation, de réorganisation et de réorientation est largement engagé. D'ores et déjà on peut dire que l'O.T.A.N. est entrée dans sa phase politique. Tout en continuant à remplir son rôle dans la défense occidentale, l'Alliance doit assumer de nouvelles tâches constructives et pacifiques dans la normalisation des relations entre les deux parties de l'Europe. Le Gouvernement encourage au sein de l'Alliance atlantique tout développement dans la direction de cet objectif.

La politique européenne et les relations économiques internationales

Sous réserve de certains problèmes auxquels je reviendrai dans un instant, il est permis de dire que nos échanges économiques avec l'extérieur se poursuivent normalement.

U.E.B.L., Benelux, GATT

Le régime révisé de l'Union économique belgo-luxembourgeoise est maintenant en place et les nouvelles institutions fonctionnent à notre satisfaction. Pareillement, les travaux se poursuivent à une cadence régulière dans le cadre du Benelux où deux tâches précises méritent toutefois d'être mises en évidence. D'une part, il faudra, d'ici le premier novembre 1967, aboutir à l'élimination des derniers obstacles qui s'opposent encore à la liberté complète

de la circulation de marchandises à l'intérieur de l'union. D'autre part, il s'agira de mettre au point le régime des échanges économiques avec les pays de l'Est européen. Une doctrine commune a pu se former récemment à ce sujet, de façon que les négociations avec ces pays, qui se trouvaient depuis quelque temps en souffrance, pourront être reprises. Il est permis d'espérer que nous aboutirons ainsi à une plus grande libéralisation des échanges dans cette direction.

Dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce nous allons au-devant de la dernière phase de l'importante négociation multilatérale connue sous le nom de « négociation Kennedy ». Notre Gouvernement y prendra une position solidaire avec celle des autres pays membres de la

Communauté européenne, mais on sait que l'unanimité n'est pas encore faite en tous points entre les Six en ce qui concerne certaines modalités. Je crois cependant pouvoir affirmer que la Communauté est prête, pour sa part, à tout faire pour le succès de ces pourparlers, grâce à des concessions raisonnables et justifiées, mais à la condition, bien entendu, qu'elle rencontre des contreparties valables auprès des autres partenaires.

Ceci dit, je dois m'étendre un peu plus longuement sur deux problèmes qui s'imposent en ce moment à notre attention, à savoir : les perspectives d'avenir du Marché commun et les problèmes de la sidérurgie dans le cadre de la C.E.C.A.

La politique européenne

De crise en crise, mais aussi de succès en succès, le Marché commun continue à évoluer, à se développer. Comment doit-on interpréter cette apparente contradiction, dans laquelle la déception et l'espoir se tiennent la balance ?

Une première constatation s'impose, c'est que les affaires européennes sont liées, d'une manière plus évidente que jamais, à un complexe plus large, à la fois politique et géographique, à tel point que l'effort vers l'unification de l'Europe ne semble plus revêtir, aux yeux de tous, la place prioritaire qui lui revenait il n'y a pas encore si longtemps, dans l'esprit de tous les hommes politiques européens. Des motivations qui s'inspirent, les unes, de l'intérêt purement national, les autres de rapports avec ce qui est au-delà de l'Europe communautaire, semblent prendre le pas sur le souci de l'unité européenne. C'est ainsi que l'on croit sentir, à l'intérieur des institutions communes, une sorte de vide, un manque de dynamisme dû à ce double mouvement : de repli vers les sphères nationales et de dispersion vers l'extérieur. Il se fait ainsi que nous repoussons devant nous une multiplicité de problèmes graves — et irrésolus. Le prestige, la « crédibilité » de l'Europe en souffre, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Pour notre part, nous sommes convaincus que cette orientation de la politique européenne ou, plutôt, ce mouvement de dérive comporte un grave danger pour nous tous. A l'échelle de ce qu'est le monde actuel, l'Europe n'a en effet une chance de peser dans la balance des forces politiques et économiques qu'à la condition de faire son unité. Or, l'unité européenne ne pourra être fondée que sur la reconnaissance loyale, de la part de tous les Etats participants, d'une communauté d'intérêts réelle. La sauvegarde de cette unité suppose encore l'acceptation, par tous, sans arrière-pensée, des structures et des procédés qui permettent d'aboutir, dans des conditions à la fois d'objectivité et d'efficacité, à des décisions communes.

Le système des Communautés européennes, soigneusement équilibré, dans ses structures et dans ses procédés, nous avait donné l'espoir, je dirai même la conviction d'avoir dépassé, du moins dans les relations inter-européennes, ce qui causait et ce qui cause toujours l'insécurité des relations internationales au sens traditionnel. Personne n'a encore

pu proposer un système concret qui puisse, à de moindres frais politiques, donner un résultat équivalent.

Dépassement de la « crise européenne »

Vous savez que c'est sous le signe de ce pragmatisme que nous avons pu résoudre, à Luxembourg même, au début de cette année, la crise qui avait paralysé les Communautés depuis l'été 1965. Je ne veux cependant pas épiloguer longuement sur la signification de la crise et la portée des solutions, dont les données sont suffisamment connues.

En ce qui concerne la procédure de vote au sein du Conseil, qui avait formé l'enjeu essentiel des discussions, je me bornerai à constater qu'en fait, l'opposition au principe majoritaire n'a pas sensiblement modifié la nature des négociations, et qu'elle n'a pas non plus empêché l'adoption de décisions importantes.

On sait que le document le plus explicite issu des délibérations de Luxembourg, concerne les rapports entre le Conseil et la Commission de la C.E.E. La résolution du Conseil ne pouvait évidemment modifier les règles du traité et elle ne comporte aucune diminution de la position constitutionnelle de la Commission. Sauf sur un point d'ordre protocolaire (la présentation des lettres de créance par les chefs des missions d'Etats tiers) la résolution de Luxembourg n'a pas encore été débattue entre le Conseil et la Commission. En fait, la Commission a pleinement joué son rôle au cours des dernières sessions du Conseil, et son action n'a pas été sans influence sur les compromis atteints depuis janvier dernier.

Enfin, la session spéciale de Luxembourg a permis d'amorcer la solution du problème capital consistant à régler le déroulement des travaux communautaires de telle façon que, parallèlement avec l'élaboration de la politique agricole, d'autres travaux, intéressant notamment l'industrie et le commerce, aillent de l'avant. Il était ainsi tenu compte des intérêts de tous les partenaires.

A ce titre, les Six avaient adopté en janvier un programme de travail portant sur les travaux les plus urgents, à savoir, notamment :

- la politique agricole et la politique tarifaire;
- les négociations commerciales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, dont j'ai déjà parlé;
- enfin, l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés.

Voici en quelques mots le bilan du travail accompli :

Les deux premiers points du programme (la politique agricole et l'union douanière) ont été réalisés à la suite de débats longs et difficiles qui ont abouti au cours de l'été de cette année à des décisions formelles. Je les résumerai comme suit.

Tout d'abord, il a été décidé que les droits de douane industriels encore perçus entre les Six seraient complètement éliminés pour le 1^{er} juillet 1968. Le même jour, les restrictions aux échanges agricoles

internes seront supprimées et le tarif extérieur des Communautés entrera en vigueur. Ainsi, l'union douanière qui était prévue par le traité de Rome pour le 1^{er} janvier 1970, se fera avec une année et demie d'avance sur le calendrier prévu.

Les Six ont également admis que ces décisions s'accompagneraient (ou seraient suivies à brève échéance) de progrès dans d'autres domaines, afin de permettre à la Communauté de se construire de façon équilibrée. Dans cet esprit, le Conseil a pris une résolution sur le travail à accomplir pour harmoniser les fiscalités et pour mettre en œuvre des politiques sociale et régionale. Il a reconnu aussi la nécessité d'étudier la création d'une société de type européen ainsi que les questions liées au droit européen des brevets.

D'autre part, il a été décidé qu'après le 1^{er} juillet 1967, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole prendra à sa charge la totalité des dépenses de la politique agricole commune, c'est-à-dire, à la fois les interventions sur les marchés intérieurs et les subventions aux exportateurs. Ceci vaut pour tous les produits à partir du moment où ils sont couverts par une organisation commune de marché. Toutes ces dispositions feront que la Communauté sera le premier groupement de pays indépendants doté d'une discipline agricole unifiée et contrôlée par des mécanismes communautaires.

La « fusion des exécutifs »

Reste le problème de la fusion des institutions communautaires qui a retenu l'attention de la Chambre en juin dernier, lorsqu'il s'est agi d'approuver le traité de Bruxelles. Pourquoi cette affaire reste-t-elle au point mort, alors que les autorités nationales des six États ont toutes approuvé le traité de fusion ? Sans doute y a-t-il plusieurs ordres de problèmes.

Celui dont on parle le plus, tient à la difficulté de déterminer le roulement entre la nationalité des président et vice-présidents de la future Commission unique. Le principe d'un tel roulement n'est pas contesté, mais l'accord ne s'est pas encore fait sur les modalités, ni sur les personnalités à nommer. Nous en saurons plus long lorsque la fusion aura fait l'objet, d'ici peu de temps, de conversations entre les Six au niveau ministériel.

Pour notre part, grâce surtout à l'existence du nouveau « Centre européen » de Kirchberg, nous sommes à même de remplir dignement et efficacement le rôle qui nous est assigné par le traité de fusion, autant que les tâches qui pourraient nous incomber dans le cadre d'autres institutions internationales.

Voilà donc les grandes lignes du bilan de travail communautaire depuis le début de l'année. En mettant à part le problème de la « fusion des exécutifs », il est rassurant de constater que les engagements de janvier ont été honorés. L'ensemble des décisions prises cette année constitue une œuvre jamais tentée, jamais réalisée jusqu'ici par un groupement de nations. Après avoir exposé les raisons d'inquiétude, il est bon de reconnaître aussi les lumières dans le tableau de l'intégration européenne.

Je ne me cache pas qu'il reste à prendre de nombreuses décisions pour l'application des accords de principe intervenus, notamment en matière agricole. Je n'ignore pas non plus que l'union économique proprement dite est loin d'être achevée : la disparité des systèmes fiscaux continue à fausser les conditions de concurrence; la politique commune de l'énergie se trouve au point mort; en matière d'établissement et de transport, de même que dans le domaine social, des travaux indispensables doivent encore être accomplis, de multiples entraves doivent être levées. Nonobstant, l'imbrication des intérêts économiques et commerciaux a atteint un stade fort avancé. Il est vrai qu'il faudra un certain temps avant que les courants d'échange, favorisés par l'effet des récentes décisions, aient pu atteindre leur niveau définitif, mais au fur et à mesure que ce processus se développe une désintégration devient de plus en plus improbable.

La déclaration d'intention du Gouvernement britannique

Un fait tout récent et peut-être décisif est à signaler en ce qui concerne les rapports de la Grande-Bretagne avec la Communauté européenne : à la date du 10 novembre 1966, le Premier Ministre britannique a annoncé à la Chambre des Communes que son Gouvernement allait prendre incessamment de nouvelles initiatives pour préparer l'adhésion de son pays au Marché commun. A cet effet, il envisage la réunion dans les prochaines semaines d'une conférence des chefs de gouvernements des pays de l'Association européenne de libre échange, ainsi que des contacts bilatéraux, au niveau gouvernemental le plus élevé, entre la Grande-Bretagne et les États membres des Communautés européennes.

Sans nous dissimuler l'importance des problèmes à résoudre, nous saluons chaleureusement l'action envisagée par le Gouvernement britannique, car notre conviction a été depuis toujours que la place de la Grande-Bretagne est dans la Communauté européenne.

La C.E.C.A. et les problèmes de la sidérurgie

Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale a déjà parlé des difficultés auxquelles notre sidérurgie doit faire face actuellement et il aura sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet. Je voudrais pour cette raison me borner à formuler quelques observations sur les causes de la crise actuelle, ses caractéristiques et les solutions qui, de l'avis du Gouvernement luxembourgeois, pourraient l'atténuer et la résoudre. Dans ce contexte je serai amené à évoquer également la crise charbonnière que traverse la Communauté, compte tenu des liens qui existent entre celle-ci et la détérioration du marché de l'acier.

La cause première de la détérioration que connaît depuis le début de cette année le marché de l'acier brut, consiste dans le déséquilibre entre l'offre et la demande qui découle de la surproduction d'acier à l'échelle mondiale. A l'origine de cette situation il faut voir, sans doute, l'amélioration des procédés de

fabrication, la construction de complexes modernes tant en Europe que dans d'autres pays industrialisés, ainsi que la création de nouvelles unités de production dans les pays en voie de développement. En effet, les techniques de l'acier ne sont plus réservées aux pays dotés d'une infrastructure industrielle ancienne. Elles ne sont plus liées non plus à la présence de gisements de charbon ou d'acier, ainsi qu'il est démontré par l'essor des sidérurgies au bord de l'eau. Enfin, on ajoutera à ce tableau l'apparition et la multiplication des produits de substitution les plus divers.

Par la nature des choses, ces facteurs conduisent sur le marché mondial à une concurrence accrue et à une détérioration progressive des prix. En dehors de ces difficultés et abstraction faite des avantages naturels de certaines sidérurgies concurrentes de la nôtre, les exportations de la Communauté se heurtent à des difficultés de caractère à la fois politique et commercial : droits de douane prélevés par les Etats tiers, plus élevés que ceux que pratiquent les pays de la Communauté européenne; concurrence de marchandises subventionnées ou produits par une main-d'œuvre à bas salaire; manipulation des prix de revient dans les pays à commerce d'Etat. Tous ces éléments exercent une pression sur les importations de la Communauté et il s'ensuit qu'actuellement beaucoup d'entreprises sidérurgiques de la Communauté se trouvent en-dessous de la zone de profit. Elles se trouvent dès lors dans l'impossibilité de procéder par leurs propres moyens aux adaptations et aux rationalisations qui s'imposent pour maintenir leur position compétitive sur le marché mondial de l'acier et, face à la concurrence internationale, à l'intérieur même du marché commun.

Nécessité de la solidarité communautaire

Les Gouvernements et la Haute Autorité de la C.E.C.A., autant que les entreprises sidérurgiques elles-mêmes, sont conscients de cet état de choses et cherchent les moyens d'y remédier.

Des idées circulent en ce moment au sujet des mesures qu'il conviendrait d'adopter pour lutter contre la crise de l'acier : diminution de la production, contrôles statistiques plus serrés, programmes prévisionnels à caractère plus contreignant. D'autre part, il est à prévoir que les mesures relatives à la protection périphérique du marche sidérurgique de la Communauté — droits de douane, contingentement, défense d'aligner les prix sur les offres en provenance des pays à commerce d'Etat — seront maintenues pour l'avenir.

Perspectives d'avenir des services extérieurs

Dans l'avis du Conseil d'Etat, j'ai relevé le passage suivant au sujet de la section des Affaires Etrangères.

« Sans vouloir critiquer l'un ou l'autre crédit en particulier, le Conseil d'Etat donne à considérer s'il ne conviendrait pas de réétudier dans son ensemble

D'autre part, le Gouvernement suit avec une attention particulière les travaux du Comité ad hoc « problèmes charbonniers » institué par le Conseil de Ministres de la C.E.C.A. avec la mission d'examiner la situation et de soumettre des propositions de solution en ce qui concerne les problèmes qui se posent en matière de production et d'écoulement du charbon communautaire. L'intérêt du Luxembourg dans les travaux de ce Comité résulte du fait que les sources d'approvisionnement de la sidérurgie luxembourgeoise, en ce qui concerne le charbon à coke, se situent pour une part prépondérante à l'intérieur de la Communauté. Or, la disparité existant entre les prix payés par les utilisateurs de charbons à coke communautaire, d'une part, et ceux qui s'approvisionnent en charbon d'importation en provenance des Etats-Unis, d'autre part, entraînent des différences dans les coûts de production qui affectent sensiblement les conditions de concurrence. Pour faire face au problème évoqué, la Haute Autorité a proposé l'instauration d'un mécanisme financier d'aide pour les charbons à coke.

Pour sa part, notre Gouvernement a porté à la connaissance de ses partenaires les considérations qui sont à la base de l'attitude qu'il adopte en face des problèmes dont le Conseil de la C.E.C.A. est saisi actuellement. Nous estimons que ceux-ci doivent être résolus dans le respect des règles fondamentales du traité C.E.C.A. en ce qui concerne le libre accès aux sources d'approvisionnement et la règle de non-discrimination. Par contre, toutes mesures qui conduiraient à un cloisonnement du marché charbonnier lui paraissent extrêmement dangereuses dans leurs répercussions sur le marché commun de l'acier. Le Gouvernement considère qu'il faut faire tous les efforts possibles pour arriver à une solution tenant compte des multiples intérêts en cause et conforme aux principes fondamentaux du traité. Il souscrit à toute solution constructive qui s'inspire des dits principes, tel le système proposé par la Haute Autorité dès le 12 juillet 1966 qui, à notre jugement, constituerait un instrument valable, faisant appel à la solidarité communautaire.

En effet, aux problèmes posés, tant dans le domaine de la sidérurgie que dans celui du charbon, il n'y a pour nous qu'une seule solution concevable, c'est celle qui est fondée sur un principe de solidarité. Il faut, dans le cadre des institutions communes, s'entendre pour mieux adapter la production à la demande, pour garantir un minimum de prix qui assure la rentabilité des entreprises, pour mieux orienter et coordonner les investissements, enfin pour prendre une attitude uniforme en matière de politique commerciale.

le problème de nos relations extérieures, afin de ramener progressivement nos ambitions aux véritables dimensions du pays. »

En réponse à cette remarque, je voudrais donner à la Chambre quelques éléments concrets d'appréciation qui lui permettront, je l'espère, de juger à

quel niveau il convient de situer le point de concordance entre nos ambitions et nos possibilités.

Lorsqu'on prend la peine d'analyser le budget des Affaires Etrangères, on remarque que les dépenses se répartissent en deux grandes catégories : d'une part, les frais de fonctionnement de notre propre service extérieur, qui gravitent autour de 40 millions par an; d'autre part, les contributions aux différentes institutions internationales dont le Grand-Duché est membre. En ajoutant à ce dernier poste les prestations d'assistance technique, on arrive à un chiffre à peu près équivalent, soit un peu plus de 40 millions de francs. Je ferai toutefois remarquer que ce compte n'est pas exhaustif, étant donné que des contributions, de même nature, d'un total de plus de 60 millions, sont inscrites aux budgets d'autres Départements.

Voilà donc les chiffres réels qui sont en jeu : 40 millions pour les frais de fonctionnement de nos services extérieurs et un peu plus de 100 millions de contributions versées à des tiers.

Pour la simplicité de l'exposé, je commencerai par analyser les dépenses de la catégorie mentionnée en dernier lieu.

Sauf quelques subventions volontaires de peu d'importance, les contributions versées aux organisations internationales sont soustraites à notre volonté, quant à leur cause et quant à leur montant. Le versement des contributions n'est en effet que la conséquence de la décision — prise dans les formes constitutionnelles, c'est-à-dire, avec l'assentiment de la Chambre — d'adhérer aux différentes institutions internationales. Bien que l'on puisse discuter a posteriori certains cas marginaux, on ne peut pas imaginer que le Grand-Duché de Luxembourg se fût abstenu d'adhérer aux principales organisations internationales de caractère soit régional, soit mondial; or, c'est précisément la participation à ces organismes là qui occasionne, et de loin, le gros des dépenses qui sont en cause. Je pense donc qu'il est inutile de chercher ici le moyen de faire des économies.

Restent les quarante millions que coûte, bon an, mal an, le fonctionnement de nos propres services extérieurs, y compris les agents diplomatiques de l'administration centrale des Affaires Etrangères.

Le réseau diplomatique luxembourgeois, l'un des plus modestes qui soient dans le monde, comporte actuellement huit missions diplomatiques et trois représentations permanentes établies auprès d'organisations internationales.

Des missions diplomatiques ont été établies dans les capitales des trois Etats directement voisins, dans celles des autres Etats membres des Communautés européennes, enfin, dans trois centres internationaux d'importance mondiale, à savoir : Washington, Londres et Moscou. On notera que chacun des Etats en question a donné la réciprocité en installant une mission diplomatique à Luxembourg. Personne ne pourra contester que ces huit Ambassades constituent le minimum absolu de ce qu'on pouvait faire.

Des représentations permanentes ont été établies auprès de trois organisations qui sont, chacune, d'im-

portance capitale pour notre pays : l'O.T.A.N., les Communautés européennes et les Nations Unies. Quant à cette dernière organisation, nous avons essayé pendant un certain nombre d'années d'occuper notre place par l'envoi de délégations pour les périodes de l'Assemblée générale; mais nous avons dû nous rendre compte que, par ce procédé, nous nous sommes singularisés parmi les Etats du monde qui attachent tous une importance primordiale à marquer une présence permanente et effective au siège des Nations Unies. Là aussi, c'est donc un minimum que nous faisons et je dirai même moins qu'un minimum, puisque nous devons poser très sérieusement la question de savoir si le siège européen des Nations Unies à Genève, qui est en même temps le Centre de plusieurs autres organisations internationales et le lieu de nombreuses conférences, ne comporterait pas aussi la présence permanente d'un agent diplomatique.

Je pense donc que l'examen de conscience recommandé par le Conseil d'Etat ne doit certainement pas aboutir à la suppression de tel ou de tel de nos postes extérieurs, bien au contraire. Ceci étant avancé, je voudrais ajouter quelques mots sur l'organisation intérieure des différentes missions.

Celles-ci comportent, bien entendu, en premier lieu un chef de mission, accrédité conformément à l'usage international soit comme « Ambassadeur » soit comme « Représentant permanent ». Mais l'expérience démontre qu'un chef de mission ne peut accomplir convenablement sa tâche s'il n'est pas épaulé par un collaborateur diplomatique. Or, sur les onze chefs de poste, il n'y en a que six qui soient actuellement assistés d'un agent diplomatique du rang de conseiller ou de secrétaire. Notre objectif reste dès lors, du moins en principe, d'adjoindre un collaborateur diplomatique à chacun de nos chefs de poste. Pour le surplus, il est évidemment nécessaire de doter nos postes du personnel administratif indispensable.

Le nombre de nos postes et leur consistance étant ainsi fixés, il est possible de mieux apprécier la question des frais qui en résultent. Sans entrer dans le détail, je ferai remarquer simplement que, par la nature des choses, nos postes sont établis dans les grands centres internationaux, en d'autres termes, dans les endroits qui comptent parmi les plus chers du monde entier, tant pour le logement que pour les autres frais.

C'est donc une illusion de penser que l'on pourrait s'en tirer à de moindres frais : autant renoncer à établir une mission que de lui refuser les moyens indispensables pour la mettre à même de rendre les services que nous attendons d'elle.

Je pense que cette brève analyse aura convaincu la Chambre que ce n'est pas en grignotant sur la représentation internationale de l'Etat — quatre promille, exactement, du budget global — que l'on pourra faire des économies. Si nous voulons jouer notre rôle comme pays souverain, il faut bien que nous soyons prêts à entretenir un minimum de missions chargées de nous représenter et de défendre nos intérêts. Il faut encore que cette représentation se

fasse dans des conditions à la fois d'efficacité et de dignité. En un mot, nous ne pouvons pas subsister dans la vie internationale si nous refusons d'y mettre le prix.

Je me permets donc de conclure qu'on ne trouvera pas la possibilité de faire des économies, au bout de la piste indiquée par le Conseil d'Etat. Ceci dit, j'ajou-

terai toutefois que le Gouvernement aborde avec la plus grande prudence la question d'un développement ultérieur de notre réseau diplomatique et qu'il reste vigilant en ce qui concerne l'emploi des sommes mises à sa disposition au titre des relations extérieures.

La Démission du Gouvernement Luxembourgeois

Les débats budgétaires à la Chambre des Députés avaient commencé cette année le 3 novembre.

Le 15 novembre, au cours de la discussion du budget du Ministère de la Force Armée, M. Jean Spautz, porte-parole mandaté du Parti Chrétien Social, se rapportant à l'exposé écrit soumis aux députés par le Ministre de la Force Armée, demanda l'abolition du service militaire obligatoire et le retour au volontariat. Cette demande trouva son reflet dans une motion signée par les représentants des deux partis de la majorité et elle fut ensuite appuyée unanimement par la Chambre des Députés.

Voici le texte de la motion en question :

La Chambre des Députés, considérant l'évolution de la situation internationale, ensemble les difficultés économiques et démographiques de notre pays, invite le Gouvernement à reprendre dans un délai rapproché des négociations avec les autorités de l'OTAN en vue d'arriver à une nouvelle conception de notre contribution à la défense du territoire, selon une formule permettant l'abolition du service militaire obligatoire.

(s.) Hengel, Biever, Hildgen, Spautz, Abens.

Le débat de politique étrangère qui se déroula à la Chambre le 17 novembre et au cours duquel M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, fit l'exposé ci-dessus sur les principaux aspects de la politique étrangère du Gouvernement, fit rebondir une nouvelle fois la question militaire.

Le 22 novembre enfin, après une question posée par M. Eugène Schaus (Parti Démocratique), concernant l'appel sous les drapeaux de nouveaux contingents de recrues, M. Romain Fandel, Président de la fraction parlementaire socialiste, annonça d'abord une proposition de loi tendant à l'abolition du service militaire obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1967 et il déposa ensuite une résolution invitant le Gouvernement à renoncer à toutes les mesures qui seraient de nature à compromettre le retour au volontariat, à annuler notamment les mesures d'incorporation prises le 21 novembre 1966 et à surseoir à tout autre appel sous les drapeaux.

A la suite de cette intervention et à la demande du Président de la fraction parlementaire chrétienne-socialiste, la séance fut suspendue afin d'examiner les conséquences de cette résolution. La séance ne fut reprise que deux heures plus tard et il fut décidé d'ajourner les débats jusqu'au 24 novembre afin de permettre au Gouvernement d'exposer sa position concernant la question militaire.

Dès le début de la séance du 24 novembre, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, fit une importante déclaration, au nom de tous ses collègues, sur la politique militaire du Gouvernement luxembourgeois et posa ensuite la question de confiance sur l'ensemble du programme du Gouvernement dans ce domaine.

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement :

Déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à la séance de la Chambre des Députés, le 24 novembre 1966

Conformément à l'invitation qui lui a été adressée mardi dernier, le Gouvernement exposera par ma bouche la façon dont il entend envisager les suites à donner aux désirs exprimés dans cette enceinte dans le sens d'une réforme de structure de notre armée. Si je le fais au nom de tous les membres du Gouvernement, c'est pour marquer l'identité de nos vues et notre volonté d'exécuter le programme que je tracerai, avec diligence, mais avec la pleine conscience de nos graves responsabilités.

J'en arrive maintenant à l'interprétation de la motion votée par la Chambre des Députés le 16 novembre dernier. Je tiens d'abord à rappeler les conditions auxquelles j'ai déclaré ne pas m'opposer au vote immédiat d'une motion dont certains aspects restaient incontestablement ambigus. Je cite : « Le Gouvernement ne s'oppose pas si la Chambre adopte la motion dans le sens que nos engagements actuels dans le cadre de l'organisation atlantique seront maintenus jusqu'au moment où nous aurons trouvé

une nouvelle formule valable. D'un autre côté, je pense exprimer le sentiment de la Chambre en disant que la discussion autour de la formule et de l'effort militaires ne met pas en cause la volonté du pays de faire une contribution valable et efficace, un effort humain et financier. C'est dans ces conditions et sous ces réserves que le Gouvernement ne s'oppose pas à la motion. »

L'ambiguïté que je viens d'évoquer tenait essentiellement aux malentendus sur le double objectif de défense du territoire et de solidarité militaire à titre de réciprocité, double obligation qui découle de l'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord, qui dit ceci : « Afin d'assurer de façon plus efficace la réalisation des buts du présent traité, les partis, agissant individuellement et conjointement, d'une manière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens et en se prêtant mutuellement assistance, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée. »

Sur un point la motion était claire quant aux objectifs, à savoir, l'abolition du service militaire obligatoire et, en contrepartie un renforcement du système des volontaires.

C'est dans cette optique que le Gouvernement a reconsidéré tous les aspects des problèmes soulevés. Voici la conception et le programme qu'il propose à la Chambre des Députés :

1° Le Grand-Duché de Luxembourg, signataire du Pacte de l'Atlantique Nord, continue à apporter à l'Alliance comme par le passé une contribution militaire active, basée sur le volontariat et supportable pour le pays.

2° Conformément au tableau des forces qui sont prévues pour 1967, cette contribution consiste actuellement dans un bataillon d'artillerie du jour M.

3° Au courant du mois de décembre le Gouvernement prendra les premiers contacts avec les autorités de l'OTAN pour leur faire part du désir exprimé par la majorité de la Chambre de reprendre dans un délai rapproché des négociations en vue de dégager une nouvelle conception de notre contribution, orientée dans le sens de la défense du territoire. Le Gouvernement accepte de proposer cette négociation visant à combiner l'aspect défense commune avec celui de défense du territoire. Ce faisant le Gouvernement agira dans le sens de la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1964, dont je cite le passage suivant : « Le Gouvernement respectera les responsabilités assumées par le Grand-Duché. Cette fidélité au Pacte ne l'empêche pas de rechercher les modalités les plus appropriées de notre contribution à l'effort commun par l'exploration de nouvelles voies en collaboration avec les autorités de l'OTAN. »

4° Le Gouvernement élaborera incessamment deux projets de loi.

Le premier tend à accroître sensiblement l'effectif des volontaires de l'armée, en donnant à l'engagement contracté de nouveaux attraits et en lui réservant des avantages de carrière particuliers. Ceci devra permettre entre autres de doter le bataillon d'ar-

tillerie en 1967 de son effectif complet de volontaires et de disposer des volontaires qu'exigera toute nouvelle structure.

Le second projet tend à abolir le service militaire obligatoire. Ce projet sera soumis au vote de la Chambre au cours des premiers mois, et sera aménagé de façon à ce que son application complète se situe vers le milieu de l'année (je cite cette date, le 1^{er} juillet, à titre indicatif), à un moment où le recrutement des volontaires aura donné des résultats.

Le Gouvernement est formel pour dire que la loi militaire actuelle doit être appliquée dans toutes ses dispositions jusqu'à son remplacement par d'autres textes de la dégressivité des effectifs du contingent obligatoire et de l'augmentation progressive des volontaires.

La Chambre ne peut exiger du Gouvernement qu'il suspende les lois ou qu'il dispense de leur application. Ce serait contraire à la Constitution. Par ailleurs, le Gouvernement ne peut tolérer de discontinuité dans la défense du territoire, le vide ou la désorganisation des forces armées.

C'est sur l'ensemble de cette conception et de ce programme que le Gouvernement pose la question de confiance.

Après la déclaration du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Romain Fandel donna lecture de sa proposition de loi tendant à l'abolition du service militaire obligatoire.

La séance fut suspendue à 17 heures et fut reprise à 19 heures. M. R. Fandel fit alors, au nom du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, un long exposé sur la question militaire.

Après cet exposé, le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, donna des précisions au sujet des questions soulevées au cours de l'intervention du Président de la fraction parlementaire socialiste et insista ensuite pour que la Chambre se prononçât sur la question de confiance posée pour le Gouvernement.

Toutefois, la fraction parlementaire socialiste ne prenant pas une position claire concernant la question de confiance, le Président du Gouvernement demanda une courte suspension de la séance.

Comme après la reprise de la séance la position socialiste à l'égard de la question de confiance ne se précisa pas non plus et que cette attitude ne donna pas satisfaction au Gouvernement. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, déclara à 20 heures 45 que le Gouvernement se retirait.

Le Gouvernement démissionnaire quitta immédiatement la salle et le Président de la Chambre des Députés leva la séance.

Le 25 novembre 1966, Son Altesse Royale le Grand-Duc reçut en audience M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui remit la démission du Gouvernement.

Son Altesse Royale le Grand-Duc accepta cette démission et chargea les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.